

Annexe n° 2 – Avis d’appel à manifestation d’intérêt
publié le 28 mai 2026 dans le Journal du Centre
et mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental de la Nièvre

APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT

Le conseil départemental de la Nièvre lance un appel à manifestation d’intérêt afin de désigner les futurs exploitants de dix maisons éclusières ou cantonnières à potentiel économique et situées sur la section de Cercy-la-Tour à Sardy-lès-Epiry du Canal du Nivernais que le conseil départemental de la Nièvre s’est engagé à valoriser sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2075.

Il s’agit des maisons suivantes, du Nord au Sud en descendant le canal : 1 VS de Port Brûlé à La Collancelle, maison cantonnière de Vaux à La Collancelle dite “du Garde” ou “des Oiseaux”, maison cantonnière 2 dite “Petite maison des ingénieurs” de la Montagne du Haut à La Collancelle, 2 VL à Bazolles, 3 VL à Bazolles, 4-5-6 VL de Chavance à Achun, 7-8 VL de Chavance à Achun, 13 VL de Mingot à Châtillon en Bazois, 17 VL d'Eguilly à Alluy, 21 VL de Fleury à Biches.

Cette démarche s’inscrit dans la volonté de renforcer l’attractivité touristique du canal, d’améliorer les services proposés aux usagers et de soutenir le dynamisme économique des communes riveraines.

Dans le cadre de la procédure, un programme de visites de chacune des maisons sera proposé à chacun des porteurs de projet ayant déposé leur acte de candidature avant le **25 juin 2026 à midi**.

Le dossier de consultation du présent appel à manifestation d’intérêt est téléchargeable l’adresse <https://nievre.fr/2026/05/22/appel-a-manifestation-dinteret-maisons-eclusieres-ou-cantonnières-du-canal-du-nivernais/>